



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Distribution de masques dits alternatifs

Question écrite n° 28454

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la distribution de masques dits alternatifs. Suite aux différentes annonces du ministère et la recommandation de l'Académie nationale de médecine, les Français réclament des masques et s'adressent aux pharmaciens pour s'en procurer. Les masques médicaux étant réservés au personnel soignant et n'ayant pas l'autorisation de fournir les masques alternatifs, les pharmaciens sont dans l'incapacité de répondre aux demandes. Pour l'instant, les Français se débrouillent avec des « confections maison » qui ne répondent à aucune norme sanitaire. Malgré la bonne volonté, chaque foyer n'a ni les outils ni les doigts de fée capables de s'appliquer à cette tâche. Quelle image donne la France quand, au même moment, les voisins d'outre-Rhin sont eux équipés et testent leur population à grande échelle ! Pourtant, des solutions existent. Des initiatives industrielles ont permis la fabrication de prototypes de masques en tissus, testés par la Délégation générale de l'armement. Quand pourront-ils être commercialisés dans les officines ? Les pharmaciens pourraient alors fournir des masques répondant aux normes de qualité en vigueur, conseillant aussi sur le niveau de protection apporté, dans le respect des recommandations sanitaires. Il souhaite savoir comment et quand le Gouvernement compte approvisionner la population en masques, accessoires complémentaires aux gestes barrières, qui participeront assurément à protéger la population et maîtriser la contagion.

Texte de la réponse

Le 16 mars 2020, le ministre des solidarités et de la santé, a annoncé la mise en place d'une stratégie de gestion et d'utilisation des masques de protection. Cette stratégie a pour but d'approvisionner en priorité les professionnels de santé amenés à prendre en charge des patients Covid-19 en ville, à l'hôpital et dans les structures médico-sociales accueillant des personnes fragiles, ainsi que les services d'aide à domicile, pour garantir la continuité de l'accompagnement à domicile des personnes les plus fragiles. En vue de la fin du confinement, de nouveaux types de masques grand public ont été testés et validés, et sont désormais disponibles en pharmacie et dans la grande distribution. Ils sont complémentaires des gestes barrières, et ne doivent pas s'y substituer. Le plus important reste de respecter la distanciation physique et sociale.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28454

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2792

Réponse publiée au JO le : [11 août 2020](#), page 5474